

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-71

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12

L'an deux mil quinze
Le 25 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 18/11/15

OBJET : PAC 3^{ème} TRANCHE – PAIEMENT EN 2 FOIS

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Bruno BESANÇON

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Jean-Michel PIDOLOT

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

M. Le Maire présente au conseil le courrier de réclamation des habitants des quartiers de Pignière, Retonnières et des Buissons, quartiers sur lesquels les travaux de la 3^{ème} tranche du réseau d'assainissement sont en train d'être réalisés, faisant état notamment du montant élevé de la Participation à l'Assainissement Collectif, soit 1 000€ pour une maison déjà construite.

M. le maire demande au conseil d'autoriser la facturation de la PAC en 2 fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 1 abstention :

- **DECIDE** que la taxe de raccordement pour une construction existante, fixée à 1 000 € par la délibération n°2013-9 est payable en deux fois : 500 € dès la remise en mairie du certificat de fin de travaux du réseau de collecte, 500 € un an après.
- **PRECISE** qu'un titre de recettes sera émis par le service d'assainissement aux dates d'exigibilité telles que fixées par la présente délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

